

## 11 MODIFICATIONS STATUTAIRES

### 11.1 STATUTS – TITRE I – BUT ET COMPOSITION

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 1 des statuts de la ligue Hauts de France Normandie comme suit :

**Article 1 :**

L'association dite "**Ligue Hauts-de-France Normandie de la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN)**", créée le 9 février 2017, à la suite du rapprochement des ligues Hauts-de-France et Normandie, est une ligue régionale agréée multisport regroupant des associations sportives et constituée sous forme d'association, conformément à la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et qui a pour objet de :

- o développer la pratique des activités physiques et sportives au sein des associations sportives de police affiliées, en vue de préserver et d'améliorer la santé et la condition physique de ses membres,
- o encourager toutes initiatives propres à garantir la formation physique et morale de ses membres,
- o favoriser le développement des sports de compétition au sein de la police nationale,
- o organiser des compétitions police dans les différentes disciplines, conformément à la réglementation en vigueur sur la pratique des sports et selon les définitions propres à chaque fédération délégataire,
- o procéder aux sélections, en vue de la formation des équipes régionales chargées de représenter la ligue au niveau national,
- o de faciliter l'entraînement et la préparation des sportifs de haut niveau en fonction dans la police nationale,
- o de valoriser l'image de marque de la police nationale et de favoriser le rapprochement entre la police et la population,
- ~~o développer et faciliter la pratique de la discipline de rallye motocycliste de police,~~
- ~~o participer aux campagnes d'éducation et de prévention routière.~~

Elle peut conclure des conventions avec les ligues régionales des fédérations agréées implantées en région Hauts-de-France et Normandie.

Elle est membre de la Fédération Sportive de la Police Nationale et du Comité Régional Olympique et Sportif Français des Hauts-de-France et de la Normandie.

La ligue a pour objectif l'accès de tous à la pratique des activités physiques et sportives en prenant en compte l'environnement et le développement durable. Elle s'interdit toute discrimination. Elle veille au respect de ces principes par ses membres, ainsi qu'au respect du code de déontologie de la police nationale et de la charte de déontologie du sport du Comité National Olympique et Sportif Français.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à l'Ecole Nationale de Police sise 117, rue Joseph Dubar 59100 Roubaix

### 11.2 4<sup>ème</sup> RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la suppression des lignes ci-dessous de l'article 1 du titre I des statuts :

- *développer et faciliter la pratique de la discipline de rallye motocycliste de police,*
- *participer aux campagnes d'éducation et de prévention routière*

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Collège électoral :  | 153 voix |
| Suffrages exprimés : | 120 voix |
| Suffrages validés :  | 120 voix |
| OUI :                | 120 voix |
| NON :                | 000 voix |
| ABSTENTION :         | 000 voix |

### 11.3 TITRE II – LA PARTICIPATION A LA VIE DE LA LIGUE

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article 7 du Titre II des statuts de la ligue Hauts de France Normandie comme suit :

« Les moyens d'action de la ligue sont :

- o l'organisation d'activités sportives, d'entraînements et de compétitions locales, départementales, régionales, nationales et internationales,
- o l'organisation de réunions locales, départementales, régionales, nationales et internationales,
- o la participation de ses licenciés à ces activités sportives, entraînements, compétitions et réunions,
- o ~~la diffusion d'informations via le magazine fédéral « sportpolice magazine » et le site internet fédéral « sportpolice.fr »~~
- o la participation à des réunions de la direction régionale chargée des sports, du Comité Régional Olympique et Sportif Français ainsi qu'à celles du mouvement régional sportif pour assurer la promotion et le développement du sport policier. »

### 11.4 5<sup>ème</sup> RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la suppression de la ligne ci-dessous de l'article 7 du titre II des statuts :

« *la diffusion d'informations via le magazine fédéral « sportpolice magazine » et le site internet fédéral « sportpolice.fr »* »

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Collège électoral :  | 153 voix |
| Suffrages exprimés : | 120 voix |
| Suffrages validés :  | 120 voix |
| OUI :                | 120 voix |
| NON :                | 000 voix |
| ABSTENTION :         | 000 voix |

### 11.5 MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR – DELEGUE SPORTIF

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la modification de l'article R25.1 Procédure de saisine du Titre V concernant les Commissions Régionales comme suit :

#### **Article R.25.1. Procédure de saisine**

A l'issue de chaque compétition et sans délai, l'arbitre ou le juge adresse un exemplaire de la feuille de match ou de compétition au secrétariat de la ligue. Toute réclamation doit être formulée succinctement sur la dite feuille, en respectant la procédure de la discipline concernée.

Le rapport d'information complémentaire de l'arbitre, « suppression : *du délégué sportif* » ou du responsable de l'équipe réclamante doit parvenir à la ligue dans les quarante-huit heures (cachet de la poste faisant foi).

#### 11.6 6<sup>ème</sup> RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la suppression des mots du délégué sportif de l'article R25.1 du règlement intérieur : « *du délégué sportif* »

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Collège électoral :  | 153 voix |
| Suffrages exprimés : | 120 voix |
| Suffrages validés :  | 120 voix |

|              |          |
|--------------|----------|
| OUI :        | 120 voix |
| NON :        | 000 voix |
| ABSTENTION : | 000 voix |

#### 11.7 MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR – DELEGUE SPORTIF

Le comité directeur soumet à l'assemblée générale la suppression de l'article R29 du règlement intérieur  
- Délégués sportifs.

*« Sur proposition du président de la commission sportive, la ligue peut désigner un délégué sportif chargé de rendre compte dans les meilleurs délais et en toute impartialité, des conditions de déroulement d'une compétition sportive.*

*Le délégué sportif adressera au secrétariat général de la ligue et au président de la commission sportive un rapport relatant sa mission. »*

#### 11.8 7<sup>ème</sup> RESOLUTION

Sur proposition du comité directeur, l'assemblée générale approuve la suppression de l'article R.29 du règlement intérieur – Délégués Sportifs

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Collège électoral :  | 153 voix |
| Suffrages exprimés : | 120 voix |
| Suffrages validés :  | 120 voix |

|              |          |
|--------------|----------|
| OUI :        | 120 voix |
| NON :        | 000 voix |
| ABSTENTION : | 000 voix |

### 12. ELECTION AUX POSTES DE VERIFICATEUR AUX COMPTES

Concernant l'élection des vérificateurs aux comptes, deux postes étaient à pourvoir l'un de titulaire et le second de suppléant.

Un seul candidat s'est présenté.

Le Président demande à l'assemblée Générale si elle souhaite procéder à un vote à main levée pour ce candidat

L'assemblée générale vote à l'unanimité que l'élection du candidat au poste de vérificateur aux comptes se fasse à main levée

|                      |          |
|----------------------|----------|
| Collège électoral :  | 153 voix |
| Suffrages exprimés : | 120 voix |
| Suffrages validés :  | 120 voix |

|       |          |
|-------|----------|
| OUI : | 120 voix |
|-------|----------|

NON : 000 voix  
ABSTENTION : 000 voix

L'assemblée générale procède à l'élection du seul candidat au poste de vérificateurs aux comptes en la personne de M. COUSSEMENT David de l'association sportive et Culturelle de l'ENP Roubaix-Hem.

Pour : 120 voix      Contre : 00 voix      Abstention : 00 voix

### 13. QUESTIONS DIVERSES

Question du CMPN NORD NORMANDIE :

Serait-il possible d'allouer des indemnités de repas supplémentaires pour les compétitions se déroulant sur deux jours ? (Rallye Routier)

**Réponse :** *Le comité directeur ne voit pas d'objection à allouer une indemnité supplémentaire pour les compétitions sur deux jours.*

Question de l'USP ROUEN :

Qu'en est-il de la mise en place du championnat régional de Handball demandée par les associations lors de la commission sportive ?

**Réponse :**

*Un appel a été diffusé auprès des associations*

Question :

Est-il possible d'organiser une journée de regroupement Rugby pour la Normandie ?

**Réponse :**

*Le conseiller Technique va être contacté à ce sujet*

Question de l'AS CRS 31 :

A quand une équipe de rugby Normandie ?

**Réponse :** *Un mail sera envoyé aux responsables d'association pour les sensibiliser.*

Question de l'AS CRS 31 : Pouvez-vous faire des plaquettes afin de les mettre à l'affichage car les licenciés ont du mal à s'inscrire sur les sites FSPN ?

**Réponse :** *Le bureau de la ligue va étudier le sujet et voir pour créer une plaquette de présentation de la Ligue.*

### 14. PRESENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS TECHNIQUES DE LIGUE

Le secrétaire fait la présentation des nouveaux Conseillers Techniques de Ligue qui ont été nommé par le comité directeur.

Pour le Parcours de tir sportif police a été nommé Frédéric FABRIS de l'association Sportive de Cherbourg

Pour le cyclisme a été nommé Vincent DELMOTTE de l'association sportive de la Police aux Frontières du Nord.

### 15. INTERVENTION SECRETAIRE GENERAL ET TRESORIER GENERAL DE LA FEDERATION

Jean-François BRIAND Secrétaire Général de la FSPN félicite l'ensemble des responsables d'association pour ce qu'ils apportent dans leur bénévolat.

Il tient à préciser que notre fédération a pris un virage important qui n'a pas été des plus faciles mais la convention qui sera signée prochainement avec notre administration prouve que ces orientations répondent aux attentes de notre administration. Il n'y aura pas de baisse de budget ni du nombre de permanents pour les 3 prochaines années.

Les nouvelles actions menées avec la DRCPN dans le cadre de la lutte contre les risques psychosociaux ont été reconnues. La création d'un challenge national des écoles au travers du combiné policier (laser run) a permis à la fédération de revenir dans les écoles de police et démontrer l'intérêt du sport auprès des élèves.

Laurent IMBERT, trésorier fédéral, revient sur le budget financier de la ligue et se réjouit des dépenses même si celui-ci est négatif pour la ligue car il est le symbole d'une réelle volonté de développer le sport associatif.

## **16. CEREMONIE DES RECOMPENSES**

### **16.1. REMISE TROPHES ATHLETES DE L'ANNE**

#### ***Championnat d'Europe USPE - Marathon***

Directeur Technique National : Christophe CAMPAGNE (ASDP Béthune)

Un Entraîneur National : Georges DE ARAUJO (USP Rouen)

Compétiteurs : Eric ZIMMERMANN (ASP Oise) – 2h28 et Malik AITELHADJ (ASP Le Havre) – 2h30

#### **Championnat d'Europe USPE - TRIATHLON**

Directeur Technique National - Guillaume GILLODTS

Compétiteurs : Sylvain VANYPER (PAF 59) et Romain BERNARD (ASP Béthune)

#### **Médaillés aux championnats et coupes de France**

Médailles d'OR - Sports Individuels

**VELO TOUT TERRAIN** : Benoit DEANINCK

**JUDO** : moins de 100kg - Alexandre CHEVAL (ASC ENP Roubaix)

Moins de 52kg - Lucille KLEIN (ASDP Lille)

#### **Médaillés aux championnats et coupes de France**

Sports Individuels

**Médaille d'Argent**

**CROSS COUNTRY** : ZIMMERMANN Eric ( SRT Compiègne) – Master 1  
DELANNOY Laurent (ASP St Omer)

**JUDO** : BOQUET Lenaïg (AS CRS 21)

**Médaille par Equipe aux championnats et coupes de France**  
**Médaille de Bronze**

Equipe Ligue Hauts de France Normandie de **VOLLEY BALL FEMININ**

**Médaille par Equipe aux championnats et coupes de France**  
**Médaille d'Argent**

Equipe Ligue Hauts de France Normandie de CROSS COUNTRY - Equipe Senior Masculin et Master

CTL – Vincent MATTON

**Médaille par Equipe aux championnats et coupes de France**  
**Médaille d'Or**

**Equipe Ligue Hauts de France Normandie de TIR AUX PLATEAUX**

L'équipe était composée de : Stéphane CARLIER - Clément CHOUZENOUX - Francky DELCOURT

et encadrée par le CTL Florent SUCHDOLSKI

**Equipe Ligue Hauts de France Normandie**

GOLF - CTL – DAMIEN MARIE

## 16.2 DILOMES D'HONNEUR DE LA LIGUE HAUTS DE France NORMANDIE

Sur proposition de leur président d'Association Sportive avec l'agrément du Comité Directeur, le

Président de la ligue Hauts de France Normandie attribue le diplôme d'honneur pour services rendus à la Fédération Sportive de la Police Nationale et ayant fait valoir leur droit à la retraite à messieurs :

POZNANSKI Patrick – CRS 15 Béthune

MOLMY Pascal - AS PAF 62

QUAYEBEUR Gérard – CRS 16 Saint Omer

BUHOT Serge – CMPN Hauts de France Normandie

## 16.3. MEDAILLE JEUNESSE DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

M. Olivier DIMRE, président de la Ligue, a remis au nom du Ministre des Sports en récompense et reconnaissance des éminents services rendus à la cause de la Jeunesse, des sports de l'engagement associatif la Médaille de bronze de la Jeunesse, des sports et de l'Engagement Associatif à M. Damien MARIE de l'ASC ENP OISSEL, membre du comité directeur et Conseiller Technique de Ligue de Golf.

Après la remise de cette distinction, le président clôt la réunion de l'assemblée générale à 17h15

Le Président

Le secrétaire général

Ligue Hauts de France Normandie  
Olivier DIMPRE

